

Je viens d'exposer la position du Canada. C'est la politique adoptée aussi bien entendu par les autres pays fournisseurs que la question préoccupe. Comme le Premier ministre l'a déclaré cependant, il n'y a eu aucun accord secret ou aucun traité international engageant à l'application de ces normes. Par contre, on a réussi à la suite de consultations avec les hauts représentants techniques à arriver à une décision unanime exprimée de manière unilatérale par plusieurs pays, selon laquelle ceux-ci reconnaissent certains principes de garanties dans tous les cas d'exportations nucléaires à des Etats non détenteurs d'armes nucléaires, qu'ils soient ou non partie à l'accord. Il est vraisemblable que d'autres pays, à la réflexion, en viendront à cette décision.

Le gouvernement canadien a exigé dans ses discussions, que tous les transferts nucléaires soient accompagnés du maximum de mesures de garanties. A la suite de ses efforts, nous sommes heureux d'avoir pu constater, les progrès réalisés et nous espérons qu'ils ne s'en tiendront pas là. C'est en tout cas un pas de plus dans l'évolution des systèmes de garanties internationales. Les conclusions du Club de Londres comme on a appelé la conférence des pays fournisseurs, est un succès. Nous avons cherché à exposer une des difficultés que rencontre tout pays qui agit seul.

On m'invite à ne rien cacher dans mes explications, et j'y suis d'autant plus disposé que le cas de l'Inde, ou encore la situation créée par nos négociations avec l'Inde, est une question claire et facilement compréhensible. La position fondamentale que j'ai prise au cours de ces négociations est celle-ci: quelle politique le gouvernement du Canada doit-il adopter à l'égard de l'Inde dans les intérêts supérieurs de la non-prolifération? J'allais faire une observation d'ordre politique mais il vaut mieux m'en abstenir, car le temps fuit. Je m'en tiendrai donc au sujet en disant qu'à la suite de l'explosion de mai 1974, nous avons amorcé des entretiens avec le gouvernement de l'Inde pour nous assurer que les garanties actuelles concernant le réacteur RAPP seraient renforcées, que la fin de la collaboration nucléaire du Canada avec l'Inde n'entraînerait pas l'annulation de ces garanties, et que l'Inde adopte une attitude responsable à titre d'exportateur éventuel de technologie, de matériel et d'équipement nucléaires.

Après l'explosion survenue en Inde en mai 1974, le Canada a cessé de collaborer avec ce pays dans le domaine nucléaire. Il a agi ainsi parce qu'à son avis cette explosion violait ouvertement l'accord conclu entre les deux pays. Selon moi, on aura beau dire, le gouvernement indien savait très bien qu'il violait l'accord que son pays avait conclu avec le Canada en faisant exploser un engin nucléaire. C'est clair pour moi.